



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité Saint-Frédéric

850, rue de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Frédéric, (QC) G0N 1P0

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, CATHY POULIN, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

Qu'à une séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le 10 août 2026 à 19h30, les membres du conseil doivent statuer sur le 2^e dépôt d'une demande de dérogations mineures portant sur le lot projeté 4 219 545-P (2204 rue Principale) et sur le lot projeté 4 219 555 (rue Grondin) suite à la construction d'un bâtiment multifamilial de 5 logements:

1. Demande de dérogation mineure concernant la marge de recul arrière pour une habitation existante (multifamiliale de 8 logements) sur le lot projeté 4 219 545-P à 3,12 mètres, alors que le règlement de zonage #297-15, à l'article 21 exige une marge de recul arrière minimale de 6 mètres pour un bâtiment de type habitation.
2. Demande de dérogation mineure concernant la distance du nouveau multilogement à 5,65 mètres de la ligne arrière du lot projeté 4 219 555, alors que le règlement de zonage #297-15, à l'article 21 exige une marge de recul arrière minimale de 6 mètres pour un bâtiment de type habitation.

Toute personne intéressée peut donc se faire entendre en personne lors de la séance du conseil prévue le 10 août 2026 à 19h30 ou par l'envoi d'un courriel à l'adresse suivante : municipal@saint-frederic.com.

DONNÉ À SAINT-FRÉDÉRIC, CE 16 JUILLET 2026

Cathy Poulin, directrice générale et greffière-trésorière